



Site Plan Control Application Summary Complex

File Number: D07-12-22-0110

Applicant: Jean Voth

Email: jean.voth@ocdsb.ca

Phone: (613) 596-8748

Owner: Ottawa Carleton District School Board

Date: August 9, 2022

Comments due date: September 6, 2022

Planner: Melanie Gervias

Ward: Ward 22 Gloucester-South Nepean

Councillor: Carol Anne Meehan

Site Location

820 Miikana Road, Block 223, Plan 4M-1617, City of Ottawa

Applicant's Proposal

A Site Plan Control application to construct a 67,000 sq.ft, two-storey elementary school with a daycare and space for 12 future portables.

Proposal Details

The proposed school is located at the southeast corner of Miikana Road and Kelly Farm Drive.

The subject property is currently flat vacant land and zoned minor institutional. To the north, south, and west, the site is bound by a variety of new residential uses. To the east of the site are new residential uses and a future park.

The application for a Site Plan Control – Complex has been submitted to construct a school and daycare for the Ottawa Carleton District School Board. The applicant proposes no changes to the existing Zoning By-Law and Plans as the proposal meets the requirements of the Minor Institutional Zoning.

The applicant is proposing for the school's front entrance to be on Miikana Road and a library on the corner of Miikana and Kelly Farm to engage with the street. The proposal includes an outdoor classroom, a sports field, a kindergarten play area, a daycare area and space for 12 future portables to the south of the school building. The school will be designed in a traditional linear layout. There will be a separate bus loop and parent drop-off zones. One hundred one parking spaces will be located to the east of the building, away from the front of the school to prioritize pedestrian access to the site.

Related Planning Applications

N/A

Roadway Modifications

Roadway modifications will be required.

How to Provide Comments

For additional information or to provide your comments go through [Ottawa.ca/devapps](https://ottawa.ca/devapps) or contact:

Melanie Gervais
Planner III
Development Review, South
110 Laurier Avenue West, 4th floor
Ottawa, ON K1P 1J1
613-580-2424, ext. 24025
Melanie.gervais@ottawa.ca

*Please provide comments by **September 6, 2022**. Comments received after this date will be accepted and considered, however, may not be reflected in the staff report.

Résumé de la proposition de réglementation du plan d'implantation Complexe

N° de dossier : D07-12-22-0110

Requérant : Jean Voth

Courriel : jean.voth@ocdsb.ca

Téléphone : (613) 596-8748

Propriétaire : Ottawa Carleton District
School Board

Date : 9 août 2022

Date limite des commentaires : 6
septembre 2022

Urbaniste : Mélanie Gervais

Quartier : 22 - Gloucester-Nepean-Sud

Conseillère : Carol Anne Meehan

Emplacement

820, chemin Miikana, îlot 223, plan 4M-1617, Ottawa

Proposition du requérant

Demande de réglementation du plan d'implantation visant à permettre la construction d'une école primaire de deux étages et d'une superficie de 67 000 pieds carrés, assortie d'une garderie et d'un espace réservé à l'installation éventuelle de 12 salles de classe mobiles.

Détails de la proposition

L'école serait construite à l'angle sud-est du chemin Miikana et de la promenade Kelly Farm.

L'emplacement, un terrain plat vacant, est désigné Zone de petites institutions. Il est délimité au nord, au sud et à l'ouest par diverses utilisations résidentielles. À l'est, on retrouve de nouvelles habitations et un terrain destiné à l'aménagement d'un parc.

La demande complexe de réglementation du plan d'implantation a été présentée en prévision de la construction d'une école et d'une garderie associées à l'Ottawa Carleton District School Board. Le requérant ne propose aucun changement au Règlement de zonage et aux plans actuels, car le projet est conforme aux exigences d'une désignation de Zone de petites institutions.

Le requérant propose de faire donner l'entrée principale de l'école sur le chemin Miikana et d'installer une bibliothèque à l'angle de Miikana et Kelly Farm, afin de créer un lien avec la rue. La proposition comprend une salle de classe extérieure, un terrain de sport, une aire de jeux pour les enfants de la maternelle, une aire destinée à la garderie et un espace réservé à l'installation éventuelle de 12 salles de classe mobiles au sud de l'école. Le bâtiment de l'école sera conçu selon une configuration linéaire traditionnelle. On prévoit en outre aménager une boucle pour autobus et des aires de débarquement. Une centaine de places de stationnement seront aménagées à l'est du

bâtiment, à bonne distance de l'entrée de l'école afin de prioriser l'accès piétonnier à l'emplacement.

Demandes connexes de planification

S.O.

Modifications aux chaussées

Des modifications à la chaussée seront nécessaires.

Soumission de commentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou faire part de vos commentaires, veuillez consulter Ottawa.ca/demdam ou communiquer avec* :

Mélanie Gervais
Urbaniste III
Examen des demandes d'aménagement, Sud
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
613-580-2424, poste 24025
Melanie.gervais@ottawa.ca

*Veuillez faire part de vos commentaires d'ici le 6 septembre 2022. Les commentaires reçus après cette date seront acceptés et examinés, mais pas nécessairement pris en compte dans le rapport du personnel.

Location Map / Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION SITE PLAN / PLAN D'EMPLACEMENT	
D07-12-22-0110	22-0749-K	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="border: 2px solid black; width: 30px; height: 15px; margin-right: 5px;"></div> <div> <p>rue 820 Miikana Road Block / îlot 223, Plan 4M-1617</p> </div> </div>	
I:\COI\2022\Site\Miikana_820			
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY. ©Les données de parcelles appartiennent à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>			
REVISION / RÉVISION - 2022 / 07 / 22			